



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2021**

FB/TD/YB / n° 2021/07

Objet de la délibération :

Convention de groupement de
commandes entre la ville de
Hanches et la ville d'Épernon pour
les travaux de réalisation du
cheminement doux entre Épernon et
le lycée de Hanches

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Votants : 28

Date de la convocation :

Le 05 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 octobre 2021 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, BONNET Dominique, Marie-France DURAND, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOROL Dalila, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, Jean JOSEPH, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, ROYNEL Éric, BEULÉ Simone, AMELOT Thomas, Cécile COMBEAU, PICHARD Fabrice, Roland HAMARD

Excusés :

- EVENO Patricia, Pouvoir à Stéphanie RICHARD-DUHAMEL
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à ROYNEL Éric
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à HABEGGER Christine
- CHARRIER Hélène, Pouvoir à DOROL Dalila (arrivée en cours de séance)
- SAUTEUR Emmanuel, Pouvoir à AMELOT Thomas
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir à PICHARD Fabrice
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir à Roland HAMARD

Absente :

- CLAIREMBAULT Claire

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

VU l'article L L2113-6 du Code de la commande publique,

VU l'article L2113-7 du Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2021/08 du 10 mai 2021 portant approbation de la Convention territoriale Bourg Centre des communes de Hanches et Épernon,

CONSIDERANT que des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés.

CONSIDERANT que la convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché au nom et pour le compte des autres membres.

CONSIDERANT que l'une des actions de la convention Bourg Centre consiste à créer une liaison douce structurante de 2,5 km entre les



2021- 197

centres ville des deux communes et avec la gare SNCF d'Epernon. La construction du lycée en renforce la nécessité et l'urgence. Ce cheminement étant en partie sur la commune de Hanches et en partie sur celle d'Epernon, il est souhaitable que les travaux soient effectués par la même entreprise. Un groupement de commande entre les deux communes est donc proposé.

Sur l'exposé présenté, après en en avoir délibéré, le conseil municipal à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un cheminement doux le long de la RD 906 :
 - Sur Epernon, entre le Rond- Point d'Amberg et la limite avec la Commune de HANCHES,
 - Sur Hanches, entre la limite avec la Commune d'EPERNON et le CR27 ainsi qu'entre le CR27 et la Drouette
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout avenant qui pourrait être nécessaire.

Fait et délibéré à Epernon, le 11 octobre 2021

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



VILLE D'ÉPERNON
8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON
02 37 83 40 67 www.ville-epernon.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20211011-D2021_10_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2021
Affichage : 12/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

